

Stage de formation syndicale

Mardi 2 avril 2019

LA DIGITALISATION DU TRAVAIL...



SUD Éducation Var organise un stage de formation syndicale à destination des personnels administratifs intitulé « La digitalisation du travail... ».

Le développement croissant de la digitalisation et de la numérisation du travail modifie en profondeur notre façon de travailler, les rapports à nos collègues et aux usagers du service publics d'éducation nationale. Ce premier stage essentiellement à l'intention des personnels administratifs de l'éducation nationale doit être l'occasion de poser les bases d'une réflexion collective sur ces changements.

Ce stage se déroulera autour d'échanges sur nos conditions de travail en lien avec ces mutations : charge de travail, développement des applications et logiciels informatiques, formation continue (ou pas), matériel mis à disposition...

Ce stage est ouvert aux personnels titulaires et non-titulaires, que vous soyez adhérent-e de SUD Éducation Var ou non.

Quand ?

Mardi 2 avril 2019

A quelle heure ?

De 9h à 17h

Où ?

Local de l'Union syndicale Solidaires

36 rue Emile Vincent
83000 Toulon

9h00 : accueil des participant-e-s au stage

9h30 : présentation de SUD Éducation, syndicat inter-catégoriel et inter-professionnel

9h45 : introduction au stage, tour de table, échanges, débats sur la digitalisation et la numérisation du travail

12h00 : pause repas

13h30 : reprise du stage

16h30 : bilan du stage



Comment s'inscrire ?

- ✓ En vous inscrivant auprès de SUD Éducation Var (via le mail en bas de page, nous vous ferons suivre une petite fiche d'inscription pour établir les attestations de présence et feuille d'émargement)
- ✓ En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale avant le 2 mars 2019 (attention aux congés scolaires). Cette demande est à adresser au Recteur de l'Académie de Nice sous couvert du chef d'établissement (le modèle de courrier sera envoyé en même temps que la fiche d'inscription).

Se former est un droit !

- ✓ Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire. La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez le syndicat !
- ✓ Notre hiérarchie peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter !

SUD Éducation Var

« La Luciole », 36 rue Emile Vincent
83000 Toulon

Tél 04 94 21 81 89 / contact@sudeduc83.org

Site internet : www.sudeduc83.org

Facebook

<https://www.facebook.com/sudeducvar/>

Twitter

[@SudEduc83](https://twitter.com/SudEduc83)